

15 novembre 2012

Honorable Joe Oliver
Ministre des Ressources naturelles
Gouvernement du Canada
Ottawa ON, K1A 0A6

Monsieur le ministre,

Il y a dix ans, la Loi sur les déchets de combustible nucléaire entrain en vigueur. À l'occasion de ce dixième anniversaire, nous faisons appel à vous car il est temps d'examiner la loi et sa mise en application de manière ouverte et transparente, en prenant en considération les points de vue et l'expérience personnelle des Canadiens qui seront potentiellement touchés par ses effets, notamment par le transport d'une importante quantité de déchets nucléaires à travers leur communauté, ou son enfouissement à proximité de leurs logements.

Les 31 organisations signataires représentent un large éventail d'organisations d'intérêts communautaire, sanitaire, environnemental, confessionnel et public.

Notre demande de révision de la Loi sur les déchets de combustible nucléaire est motivée par nos préoccupations concernant les effets principaux de cette loi, notamment la création de la Société de gestion des déchets nucléaires et de son « Plan de gestion adaptative progressive » de 2007, par lequel la SGDN a l'intention d'identifier une communauté et de passer contrat avec elle pour en faire la récipiendaire de tous les déchets de combustible nucléaire canadiens, afin qu'ils soient enterrés ou remis en traitement. En 2007, votre prédécesseur, l'Honorable Gary Lunn, annonçait que le gouvernement du Canada avait accepté l'approche recommandée par la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) pour gérer les combustibles nucléaires irradiés au Canada, que la SGDN avait intitulée « Gestion adaptative progressive ».

Dans votre déclaration sur le Rapport triennal 2008-2010 de la Société de gestion des déchets nucléaires, vous aviez souligné à quel point il était important que la SGDN travaille de manière ouverte et transparente. En réalité, vous l'avez décrit comme étant un *impératif*. Dans votre déclaration sur le Rapport annuel 2011 de la SGDN, vous aviez affirmé que la transparence était *essentielle*. Nous sommes d'accord avec vous. Cependant, notre expérience en tant qu'organismes concernés et citoyens potentiellement touchés, montre que cela n'a pas été le cas.

Au cours de ces cinq années de mise en œuvre du plan approuvé par votre gouvernement en 2007, nous avons observé une organisation qui gardait secret son calendrier des événements « publics », n'a pas dévoilé quelles étaient les communautés avec lesquelles elle était en discussions, et ce, même aux membres de cette communauté, et qui ne répond pas aux questions du public de façon systématique. Même dans son Rapport annuel 2011, qui vous a été soumis en mars 2012, les rapports faits par la SGDN portant sur les communautés avec lesquelles elle s'est engagée et la façon dont elle les implique, étaient trompeurs par omission.

Reconnaissant que le fait de réviser intégralement la Loi sur les déchets de combustible nucléaire prendra plusieurs mois, nous vous demandons à titre d'étape intermédiaire de prendre davantage de mesures correctives immédiates, et d'ajouter l'annonce de votre engagement à votre déclaration de mai 2012, en réponse au Rapport annuel 2011 de la SGDN. Nous vous demandons :

- d'amener la SGDN à agir de manière ouverte et transparente, y compris à travers le dévoilement de ses activités d'engagement communautaire, et de maintenir sur son site

internet une liste des communautés à toutes les étapes du processus d'implantation de la SGDN et des activités liées à la SGDN

- de créer un organisme tiers (sans lien de dépendance avec l'industrie du nucléaire) pour fournir une analyse indépendante, effectuée par des pairs, du travail technique et des déclarations scientifiques de la SGDN.
- de veiller à ce que le Bureau sur les déchets de combustible nucléaire honore son mandat qui consiste à informer et à consulter le grand public de façon continue, pour améliorer la participation des parties prenantes concernées.
- de confirmer que les interactions entre la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) et la Société de gestion des déchets nucléaires ne constitue en aucun cas une approbation préalable de tout projet éventuel pour lequel la SGDN pourrait chercher à obtenir des approbations de la CCSN, et que des copies de toutes les réunions et tous les échanges d'information soient rendues publiques.

Nous restons à votre disposition pour vous rencontrer afin de discuter de notre demande d'intervention, et du fondement de chaque domaine mentionné ci-dessus, qui requiert votre attention.

Nous vous remercions de votre attention et de vos actions, et dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le ministre, nos salutations les plus cordiales.



Theresa McClenaghan
Association canadienne du droit de l'environnement



Brennain Lloyd
Northwatch

Au nom d'Action déchets nucléaires :

Bruce Peninsula Environment Group (ON)
Canadian Coalition for Nuclear Responsibility
Canadian Environmental Law Association (ON)
Citizens Environment Alliance of Southwestern Ontario (ON)
Coalition for a Liveable Sudbury (ON)
Committee for Future Generations (SK)
Concerned Citizens Committee of Manitoba (MB)
CCNB Action (NB)
CCNB Action, Saint John Fundy Chapter (MB)
Council of Canadians (CDA)
Durham Nuclear Awareness (ON)
Environment North (ON)
Families Against Radiation Exposure (FARE) (ON)
Great Lakes United (INT)
Greenpeace Canada (CDA)
Huron Grey Bruce Citizens Committee on Nuclear Waste (ON)
Inter-Church Uranium Committee Educational Cooperative (SK)
International Institute of Concern for Public Health (CDA)

Inverhuron Committee (ON)
Metis Nation-Saskatchewan Local 108 Fish Lake (SK)
National Council of Women of Canada (CDA)
Nipissing Environment Watch (ON)
Northwatch (ON)
Nuclear Free Sudbury (ON)
Physicians for Global Survival (INT)
Port Hope Community Health Concerns Committee (ON)
Provincial Council of Women of Ontario (ON)
Sierra Club Canada (CDA)
Sierra Club Ontario (ON)
Temiskaming Environmental Action Committee (ON)
Women's Healthy Environments Network (WHEN) (ON)